

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1937

24 juillet 2014

## **SOMMAIRE**

Art' Lux Voyages & Evenements929/6	Minerva Patents S.A	92938
Credit Suisse Fund Management S.A 92976	Minerva Patents S.A	92937
Dimik S.A	Mishal Finance S.A	92938
Dundee (International) Shelf S.à r.l 92946	MM Publishing and Media S.A	92936
European Innovative Property Invest-	Molinvest S.A	92938
ments S.à r.l	Montaligno S.à.r.l	92937
Green Electricity Master Invest92949	Morgan Stanley Asset Management S.A.	
HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l 92950		92931
LL Investments S.à r.l 92958	Motdus Invest S.A	92938
Longitude Flash Memory Systems S.à r.l.	Murus Location S.A	92931
92963	Muzinich European Private Debt Fund	92930
Lux Tool International S.à r.l 92953	Myrcon SCI	92939
Madar Invest Luxe 92930	National General Alpha Re	92939
Mare (SPF) S.A 92930	NCI Luxembourg S.A	92932
Mathes Consulting S.à r.l 92931	Negentropy Holding S.A	92933
Mathes Consulting S.à r.l 92931	Nelly Invest S.A	92932
MCF S.à r.l 92932	Nelo & Co	92939
MCP Private Capital Fund I 92932	Neop Investment S.à r.l	92930
MCT Luxembourg Management S.à r.l 92933	Occidental Ampersand Holding	
Medfin Management S.A 92936	Occidental Royal Holding	
Medinvest S.A 92935	Orchid Lux S.à r.l	92939
Medistar s.à r.l	Paddock Advisory S.A	92934
Medistar s.à r.l 92936	Pictet Alternative Funds	
Medistar s.à r.l 92935	Polycrate S.A	
Memola, Lang & Hein S.àr.l	Portside Investments S.à r.l	
Métal Constructions S.A 92937	Prime Radiant S.à.r.l	
Mika Engineering GmbH 92966	Rexel Luxembourg S.A	
Minden Asset Industry 92937	<b>U</b>	



# Muzinich European Private Debt Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 176.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2014070823/12.

(140082711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Madar Invest Luxe, Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 1, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 160.194.

Les statuts coordonnés au 13/05/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 19/05/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014070825/12.

(140082544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

### Mare (SPF) S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 168.213.

Extrait des résolutions de l'administrateur unique prises en date du 24 février 2014

En date du 24 février 2014, l'administrateur unique de la Société a pris la résolution suivante:

Le siège social de la Société est transféré de L-1330 Luxembourg, 34A, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2168 Luxembourg, 127, Rue de Mühlenbach, avec effet au 1 er mars 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2014.

MARE (SPF) S.A.

Référence de publication: 2014070830/14.

(140082645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Neop Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 184.867.

## **EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat d'achat de parts sociales en date du 8 avril 2014 entre la société Bright Global S.A. et Monsieur Riaz Valani né le 1 <sup>er</sup> septembre 1976 à Californie, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 100, Knightsbridge, Londres, SW1X 7LJ, Royaume-Uni, que Bright Global S.A. a cédé 12.500 parts sociales de la Société, à Monsieur Riaz Valani avec effet au 22 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Référence de publication: 2014070870/16.

(140083182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Mathes Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 76.973.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070832/10.

(140082913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# Mathes Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 71, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 76.973.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070833/10.

(140082921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Morgan Stanley Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 29.193.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 16 mai 2014

En date du 16 mai 2014, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015:

- Monsieur William Anthony JONES, administrateur
- Monsieur Andrew John MACK, administrateur
- Monsieur Michael Kevin GRIFFIN, administrateur
- Deloitte Audit, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

MORGAN STANLEY ASSET MANAGEMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014070856/19.

(140082732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# Murus Location S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7420 Cruchten, 10, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 76.148.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 8 mai 2014

Est nommé administrateur:

- Monsieur Bausch Romain

Employé privé,

L-7420 Cruchten

Administrateur-Délégué

10, rue Principale

Son mandat vient à expiration le 8 mai 2020.

Romain Bausch

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014070861/15.

(140082633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## MCF S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 80.202.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014070834/10.

(140082908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# MCP Private Capital Fund I, Société en Commandite simple sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.728.

## **EXTRAIT**

En date du 10 avril 2014, l'associé gérant commandité, MCP Private Capital Fund I GP Sàrl, a changé de dénomination en MCP Private Capital Sàrl.

Duncan Smith Mandataire

Référence de publication: 2014070835/13.

(140082844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## NCI Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 18-20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014070874/12.

(140082233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Nelly Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 179.519.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 20 Mai 2014, des administrateurs suivant:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;
- Monsieur Laurent TEITGEN, demeurant au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 20 Mai 2014, du président du conseil d'administration:

- Monsieur Daniel GALHANO, demeurant au 5, Rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg;

Nous vous prions de bien vouloir prendre note de la démission, en date du 20 Mai 2014, du commissaire aux comptes suivant:

- La société Révisera S.A., ayant son siège social au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 145.505)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**NELLY INVEST S.A.** 

Référence de publication: 2014070877/19.

(140083058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Negentropy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 152.401.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 11 avril 2014

Première résolution:

Les actionnaires prennent acte de la démission de:

- Monsieur Jean-Marie Bettinger, administrateur, né le 14 mars 1973, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg.
- Madame Magali Fetique, administrateur, née le 1 <sup>er</sup> février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014.

## Deuxième résolution:

Les actionnaires nomment comme administrateurs de catégorie A:

- Monsieur Yannick Monardo, né le 08 janvier 1984 à Saint Avold (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec date effective au 26 mars 2014 et pour une durée limitée de 6 ans.
- Mademoiselle Estelle Wanssy, née le 07 juillet 1979 à Fresnes (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec date effective au 11 avril 2014 et pour une durée limitée de 6 ans.

La nouvelle adresse du commissaire aux comptes de la Société, Veridice Sàrl est la suivante: 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour Negentropy Holding S.A.

Référence de publication: 2014070875/25.

(140083103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## MCT Luxembourg Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.740.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

MCT Luxembourg Management s. à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014070836/12.

(140083009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# Pictet Alternative Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.485.

#### **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 15 avril 2014 et a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:
- M. Francesco llardi, 60 route des Acacias CH -1211 Genève
- M. Nicolas Tschopp, 60 route des Acacias CH -1211 Genève
- M Justin Egan, 6B route de Trèves L-2633 Senningerberg
- M Thomas Nummer, 6B route de Trèves L-2633 Senningerberg

pour une période d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l à la fonction de «réviseur d'entreprises agréé» pour une période d'une année jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2015.

Référence de publication: 2014070926/17.

(140083062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Paddock Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 35.504.

## **EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 17 avril 2014 que:

Les mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes étant arrivés à échéance, l'Assemblée décide de réélire aux fonctions d'administrateur pour un mandat d'une durée de six ans:

- Laurent MULLER, Docteur en Sciences Economiques, né le 22 mars 1980 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg,
- Frédéric MULLER, Expert-comptable, né le 26 novembre 1977 à Luxembourg demeurant professionnellement au 121 avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, et
- Marc MULLER, Expert-comptable, né le 21 août 1951 à Luxembourg demeurant professionnellement au 3 a rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,

et aux fonctions de Commissaire aux Comptes pour un mandat d'une durée d'un an:

- La société Marc Muller Conseils S.à r.l. ayant son siège social au 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2020

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour la Société Un mandataire

Référence de publication: 2014070912/28.

(140083061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Rexel Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1415 Luxembourg, 9, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 47.598.

# **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 22 mai 2013 les décisions suivantes:

- renommer M. Hervé Duret, né le 16 avril 1958 à Neuilly sur Seine (France), avec adresse professionnelle au 189-193, boulevard Malesherbes, F-75017 Paris, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;
- renommer M. Alexandre Cayphas, né le 20 novembre 1965, à Tournai, Belgique, ayant pour adresse professionnelle 47, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;
- renommer Monsieur Patrick Bérard né le 25 avril 1953 à La Tronche (France) et ayant son adresse professionnelle au 189-193 Boulevard Malesherbes, F-75017 Paris en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;
- renommer Monsieur Grégoire Bertrand né le 03 septembre 1970 à Lyon (France) et ayant son adresse professionnelle au 189-193 Boulevard Malesherbes, F-75017 Paris, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 22 mai 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015;
- nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070956/26.

(140082411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Portside Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.525,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 112.843.

Par résolutions écrites et prises en date du 8 mai 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Manuel Ribeiro en tant que gérant de la Société avec effet au 9 avril 2014;
- de nommer en remplacement du gérant démissionnaire avec effet au 2 mai 2014 et pour une durée illimitée. Monsieur Jean-Daniel Zandona, né le 26 juin 1977 à Metz, France ayant son adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg; et
  - de confirmer que le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé comme suit:
  - \* Monsieur Jorge Pérez Lozano;
  - \* Monsieur Robert Archbold;
  - \* Monsieur Jacob Mudde; et
  - \* Monsieur Jean-Daniel Zandona.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Signataire autorisé

Référence de publication: 2014070911/24.

(140082572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Medinvest S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 115.727.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070838/10.

(140082686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070839/10.

(140082348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070840/10.

(140082627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



# Polycrate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 128.265.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 10 février 2014

Le siège a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 12 mai 2014

- 1. Mme Ingrid CERNICCHI a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2. M. David SANA a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3. Mme Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.
- 4. M. Clément WAVREILLE, administrateur de sociétés, né à Libramont (Belgique), le 13 juin 1988, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2018.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de M. Hans DE GRAAF, administrateur et président du conseil d'administration, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extraits et avis sincères et conformes

Pour Polycrate S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014070910/25.

(140083393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070841/10.

(140082762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Medfin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.164.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070837/9.

(140083150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# MM Publishing and Media S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois. R.C.S. Luxembourg B 95.211.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014070850/10.

(140083325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Memola, Lang & Hein S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 125.795.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2014070842/11.

(140082894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Métal Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 92.182.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arlon, le 20/05/2014.

METAL CONSTRUCTIONS S.A.

SUD FIDUCIAIRE SPRL

Référence de publication: 2014070844/12.

(140082709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Minden Asset Industry, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 176.178.

A dater du 19 mai 2014, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

MINDEN ASSET INDUSTRY SA - RCSL n°B 176 178

Ayant son siège social au 283, route d'Arlon à L-8011 STRASSEN

Strassen, le 19 mai 2014.

Ariane VANSIMPSEN

Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2014070845/12.

(140082537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Minerva Patents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.282.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070847/9.

(140082765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# Montaligno S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3391 Peppange, 11, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 93.918.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070853/10.

(140083256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Minerva Patents S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 148.282.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 19 mai 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Michael Zianveni
- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Sébastien Gravière

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014070846/18.

(140082764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

#### Mishal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.227.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2014.

Mishal Finance S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A

Director

Référence de publication: 2014070848/14.

(140083227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Molinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 7-9, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 7.895.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014070852/12.

(140082234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Motdus Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014070858/10.

(140082259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## Myrcon SCI, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7381 Bofferdange, 211, Cité Roger Schmitz. R.C.S. Luxembourg E 4.092.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03. März 2014.

Paul DECKER Der Notar

D/f/ L LI: ··

Référence de publication: 2014070862/12.

(140080519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## National General Alpha Re, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 22.380.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société National General Alpha Re Référence de publication: 2014070865/10.

(140083353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

# Orchid Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 137.782.

## **EXTRAIT**

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 7 mai 2014 a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Christopher J. Picotte, gérant de classe B, avec effet au 1 er janvier 2014;
- de nommer Monsieur Mark Tarini, né le 21 août 1960 à New Haven, Connecticut, USA, demeurant à c/o Arclight Capital Partners, LLC, 200 Clarendon St., 55 <sup>th</sup> Floor, Boston, MA 02117, en tant que gérant de classe B, avec effet au 1 <sup>er</sup> janvier 2014.

A ce jour, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Christophe Gammal, gérant de classe A,
- Monsieur Daniel R. Revers, gérant de classe B,
- Monsieur Mark Tarini, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014070888/18.

(140082522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Nelo & Co, Société Anonyme Unipersonnelle.

R.C.S. Luxembourg B 111.561.

A dater du 15 mai 2014, FMV & PARTNERS SA dénonce le siège social de la société suivante:

NELO et CO SA - RCSL n°B 111561

Ayant son siège social au 283, route d'Arlon à L-8011 STRASSEN

Strassen, le 15 mai 2014.

fmv & partners

Experts comptables

Ariane VANSIMPSEN

Administrateur-délégué / Expert-Comptable OEC

Référence de publication: 2014070878/14.

(140082533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.



## European Innovative Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Grève. R.C.S. Luxembourg B 187.135.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of April.

Before us Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, who will remain the depositary of the present deed.

## THERE APPEARED:

Four Seasons Investments S.à. r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 8, rue de la Greve, L-1643 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.331,

here represented by Mr. Diyar YAKUBOV, attorney, residing professionally at 8, rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on January 27 <sup>th</sup> , 2014.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company as follows:

## Chapter I. - Purpose - Name - Duration

- **Art. 1.** A company is established between the actual share owner and all those who may become owners in the future, in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée), which will be ruled by the concerning laws and the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, units and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may directly or indirectly acquire and invest in real estate in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

In general, the Company may carry out any transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

- Art. 3. The company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The company shall take the name of "European Innovative Property Investments S.à r.l.".
- Art. 5. The registered office shall be at Luxembourg-City.

The company may open branches in other countries.

It may, by a simple decision of the shareholders, be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg.

## Chapter II. - Corporate capital - Shares

- **Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all entirely subscribed and fully paid up in cash.
- **Art. 7.** The shares shall be freely transferable between shareholders. They can only be transferred inter vivos or upon death to non-shareholders with the unanimous approval of all the shareholders.

In this case the remaining shareholders have a pre-emption right. They must use this pre-emption right within thirty (30) days from the date of refusal to transfer the shares to a non-shareholder person. In case of use of this pre-emption right the value of the shares shall be determined pursuant to par. 6 and 7 of article 189 of the Company law.



- **Art. 8.** Death, state of minority declared by the court, bankruptcy or insolvency of a shareholder do not affect the company.
- **Art. 9.** Creditors, beneficiaries or heirs shall not be allowed for whatever reason to place the assets and documents of the company under seal, nor to interfere with its management; in order to exercise their rights they will refer to the values established by the last balance-sheet and inventory of the company.

#### Chapter III. - Management

**Art. 10.** The company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders, nominated and subject to removal at any moment by the general meeting.

In case of plurality of managers, the directors constitute a board of managers composed of class A Managers and class B Managers.

The managers shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, their category (A and B), their remuneration if any.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear or speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.

The Company shall be bound in any circumstances by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of at least one class A Manager together with at least one class B Manager.

- **Art. 11.** Each shareholder, without consideration to the number of shares he holds, may participate to the collective decisions; each shareholder has as many votes as shares. Any shareholder may be represented at general meetings by a special proxy holder.
- **Art. 12.** Collective resolutions shall be taken only if adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Collective resolutions amending the articles of incorporation must be approved by the votes representing three quarters (3/4) of the corporate capital.

- **Art. 13.** In case that the company consists of only one shareholder, the powers assigned to the general meeting are exercised by the sole shareholder.
- **Art. 14.** The managers in said capacity do not engage their personal liability concerning by the obligation they take regularly in the name of the company; as pure proxies they are only liable for the execution of their mandate.
- **Art. 15.** Part of the available profit may be assigned as a premium in favour of the managers by a decision of the shareholder.
  - Art. 16. The fiscal year shall begin on the 1 st of January and terminate on the 31 st of December.
  - Art. 17. The supreme governing body of the Company is the shareholders' general meeting.

The shareholders' general meeting has the following inalienable powers:

- 1) introduction of amendments and additions to the Articles of Association of the Company;
- 2) to appoint and to remove the managers;
- 3) to approve the annual report;
- 4) to approve the annual accounts and the resolution on the allocation of the balance sheet profit, and in particular to set the dividend and the shares of profits paid to managers;
- 5) to approve transactions carried out by the managers that require the consent of the shareholders' general meeting under the articles of association;
- 6) to decide on matters that are reserved to the shareholders' general meeting by law or by the articles of association or which are placed before it by the managers.

The managers submit the following decisions to the shareholders' general meeting for approval on transactions related to:

- 1) any assets with the total value more than one hundred thousand euro (EUR 100,000);
- 2) the acquisition, disposal and possibility of disposal of shares (ownership interests) in other companies;
- 3) obtaining of credits, lending and raising of loans, receipt and issue of a letters of credit, issue of warranties, pledge of assets or shares (ownership interests) and other securities transactions;



- 4) purchase, disposal or possibility of disposal of real estate by the Company;
- 5) transfer of property or property rights to itself or to any third party without compensation;
- 6) termination of property duties to itself and to any third party.

The managers submit decisions about procedure of realization of corporate rights in subsidiaries of the Company to the shareholders' general meeting for approval.

Approval by the shareholders' general meeting does not restrict the liability of the managers.

#### Chapter IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may not be shareholders and shall be nominated by the shareholders who shall determine their powers and compensations.

## Chapter V. - General stipulations

Art. 19. All issues not referred to in these articles, shall be governed by the concerning legal regulations.

#### Special dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on December 31 st, 2014.

## Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	capital	of shares	paid in
Four Seasons Investments S.à r.l.	EUR 12,500	500	EUR 12,500
TOTAL	EUR 12,500	500	EUR 12,500

All these shares have been entirely paid up by payment in cash, so that the sum of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500) is forthwith at the free disposal of the new corporation, as has been proved to the notary.

#### Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

## Decisions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the abovenamed sole shareholder took the following resolutions:

1. The following has been appointed as sole manager:

Mr. Diyar YAKUBOV, director, born in Khorezm (Uzbekistan), on the 21 st of October 1981, residing professionally at L-1643, Luxembourg, 8, rue de la Greve;

and he is vested with the broadest powers to commit the company.

2. The registered office is established at 8, Rue de la Greve, L-1643, Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his, surname, name, civil status and residence, he signed with us, the Notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize avril.

Par-devant nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

## A COMPARU:

Four Seasons Investments S.à r.l., une société constituée sous le droit de Luxembourg, ayant son siège social au 8, rue de la Greve, L-1643 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Diyar YAKUBOV, mandataire, demeurant professionnellement au 8, rue de la Greve, L-1643 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 27 janvier 2014.



Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

## Titre I er . - Objet - Raison sociale - Durée

- Art. 1 er . Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises de quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, acquisition, et échange ou par tout autre moyen toute action, unité, et autre titres de participation et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelles de toute nature ou origine que ce soit.

La Société peut directement ou indirectement acquérir et investir dans l'immobilier au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toutes les formes sauf par voie d'offre publique. La Société peut prêter des fonds notamment les fonds provenant d'emprunt et/ou de l'émission de titres de créance, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut également donner des garanties et consentir des sûretés en faveur de tiers pour garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La société peut en outre nantir, transférer, aliéner ou créer toute sûreté en relation avec tout ou partie de ses actifs.

En général, la Société peut conduire toutes opérations, prendre toute mesure pour la sauvegarde de ses droits et entreprendre toute transaction directement ou indirectement liée à son projet ou susceptible de les développer ou de les étendre.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La société prend la dénomination de "European Innovative Property Investments S.à r.I".
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

La société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Le siège pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

# Titre II. - Capital social - Parts sociales

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, intégralement libérées en espèces.
- Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## Titre III. - Administration

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale.

Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé des Gérants de classe A et des Gérants de classe B.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leur catégorie (A et B), le cas échéant leurs émoluments.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.



Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

En cas de gérant unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, et, en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'au moins un Gérant de classe A et d'au moins un Gérant de classe B.

- **Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

- **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.
- **Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.
  - **Art. 16.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre.
  - Art. 17. L'organe suprême de la société est l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs inaliénables suivants:

- 1) l'introduction de modifications et ajouts aux statuts de la Société;
- 2) de nommer et révoquer les gérants;
- 3) d'approuver le rapport annuel;
- 4) d'approuver les comptes annuels et la résolution sur la répartition du bénéfice du bilan, et en particulier de fixer le dividende et les tantièmes versés aux gérants;
- 5) d'approuver les opérations effectuées par les gérants qui requièrent le consentement de l'assemblée générale des associés en vertu des statuts;
- 6) de se prononcer sur les questions qui sont réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les statuts de la société ou qui sont placés devant celle-ci par les gérants.

Les gérants soumettent les décisions suivantes à l'assemblée générale des associés pour approbation concernant les transactions liées à:

- 1) tous actifs avec la valeur totale de plus de cent mille euros (100.000.- EUR);
- 2) l'acquisition, la cession et la possibilité de cession de titres (intérêts de propriété) dans d'autres sociétés;
- 3) l'obtention de crédits, prêts et emprunts, la réception et l'émission d'une lettre de crédit, de garanties, gage d'actifs ou d'actions (titres de participation) et d'autres opérations sur les valeurs mobilières;
  - 4) l'achat, la cession ou la possibilité de cession de biens immobiliers par la Société;
  - 5) le transfert de propriété ou de droits de propriété à elle-même ou à une tierce partie sans compensation;
  - 6) la suppression de droits de propriété sur elle-même et à tout tiers.

Les gérants soumettent les décisions sur la procédure de réalisation des droits sociaux dans les filiales de la Société à l'assemblée générale des associés pour approbation.

L'approbation par l'assemblée générale des associés ne limite pas la responsabilité des gérants.

## Titre IV. - Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

# Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.



## Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

#### Souscription et libération

Les parties comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre de parts sociales et ont libéré en espèces le montant ci-après énoncé:

Associé	Capital	Nombre	Montant	
	souscrit	•	libéré	
		sociales		
Four Seasons Investments S.à r.l	12.500 EUR	500	12.500 EUR	
TOTAL	12.500 EUR	500	12.500 EUR	

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### **Evaluation - Frais**

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à mille quatre cents euros (1.400.- EUR).

## Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. A été appelé à la fonction de gérant unique:

Monsieur Diyar YAKUBOV, gérant, ne a Khorezm (Ouzbekistan), le 21 octobre 1981, demeurant professionnellement a L-1643 Luxembourg, 8, rue de la Greve;

et est investi des pouvoirs les plus étendus pour engager la société.

2. Le siège de la société est établi au 8, rue de la Greve, L-1643 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglaise, suivis d'une version français; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Yakubov et J.Castel.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 avril 2014. LAC/2014/18414. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072099/297.

(140084595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

## Dimik S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8067 Bertrange, 16, Am Pesch.

R.C.S. Luxembourg B 162.589.

L'an deux mille quatorze, le treize mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Dimik S.A. établie et ayant son siège social à L-2529 Luxembourg-Howald, 30 rue des Scillas,

constituée suivant acte reçu par devant le notaire instrumentant le 20 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2346 du 1 <sup>er</sup> octobre 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B.162.589,

La séance est ouverte à 8.00 heures sous la présidence de Madame Francine MAY, employée privé, demeurant professionnellement à Ettelbruck.

L'assemblée décide à l'unanimité de renoncer à la nomination d'un secrétaire et d'un scrutateur.



Le Président de l'assemblée expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

- I.- Que le présent acte a pour objet de:
- 1. Transfert du siège social de la société de L-2529 Luxembourg-Howald, 30, rue des Scillas vers L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch et modification de l'article 3 des statuts.

#### 2 Divers

- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant 100% du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

#### Unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-2529 Luxembourg-Howald, 30, rue des Scillas, vers L-8067 Bertrange, 16, rue Am Pesch avec effet au 1 <sup>er</sup> août 2013 et la modification conséquente de l'article 3, premier alinéa des statuts.

qui aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 3. premier alinéa. Le siège de la société est établi dans la commune de Bertrange».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### Déclaration

Les actionnaires déclarent que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne couvre pas que la société se livre(ra) à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

## Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 850.- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 14 mai 2014. Relation: DIE/2014/6013. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072052/58.

(140084515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

## Dundee (International) Shelf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.158.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of April.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

## Appeared the following:

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453



Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,416 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of proxy under private seal given on 29 April 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above stated, declared that it currently holds all the shares issued by Dundee (International) Shelf S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 6 July 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2017 of 14 August 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and one euro (EUR 12,501.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.158.

The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed of 9 April 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1425 of 15 June 2013.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

## First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), to an amount of twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

## Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, as above stated, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay such share together with a share premium of one hundred two thousand four hundred ninety-one euro (EUR 102,491) by a contribution in kind (the "Contribution in Kind") consisting of a definite, due and payable receivable of the Sole Shareholder against the Company in the aggregate amount of one hundred two thousand four hundred ninety-two euro (EUR 102,492) (the "Receivable").

Following the Contribution in Kind, the Receivable will cease to exist and the Sole Shareholder will no longer have any claim against the Company with respect thereto (other than receiving the above mentioned subscribed share).

The Sole Shareholder further declared that there exists no impediment to the free transferability of the Receivable to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

### Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502.-), divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares with a par value of one euro (EUR 1) each."

## Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

#### Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux milles quatorze, le trente avril.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

Dundee International (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, ayant un capital



social de EUR 108.197.416 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 29 avril 2014,

qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundee (International) Shelf S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 6 juillet 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2017, du 14 août 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cent un euros (EUR 12,501), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170158.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du 9 avril 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1425, du 15 juin 2013.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) à un montant de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) et conférant les même droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

## Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de cent deux mille quatre cent quatre-vingt-onze euros (EUR 102.491) par un apport en nature (l'«Apport en Nature») consistant en une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'Associé Unique envers la Société, d'un montant de cent deux mille quatre cent quatre-vingt-douze euros (EUR 102.492) (la «Créance»).

Suite à l'Apport en Nature, la Créance cesse d'exister et l'Associé Unique libère et décharge irrévocablement la Société de toutes ses obligations et responsabilités envers l'Associé Unique en ce qui concerne la créance ainsi apportée.

L'Associé Unique, agissant par l'intermédiaire de son mandataire dûment désigné, déclare qu'il n'existe aucun obstacle à la libre disposition de la Créance, et que la Créance est une créance certaine, et dûment exigible de l'Associé Unique. De plus, des instructions légitimes ont été données afin de procéder à toute notification, enregistrement ou autres formalités nécessaires afin d'exécuter le transfert de la Créance à la Société.

#### Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), divisé en douze mille cinq deux une (12.502) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."

#### Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 mai 2014. REM/2014/1004. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072055/117.

(140084837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.



## Green Electricity Master Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 143.337.

\_\_\_

L'an deux mille quatorze, le sept mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

«Degroof Gestion Institutionnelle - Luxembourg», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant au nom et pour le compte de «Degroof Green Fund», un fonds d'investissement spécialisé luxembourgeois constitué sous la forme d'un fonds commun de placement conformément à la loi luxembourgeoise du 13 février 2007 concernant les fonds d'investissements spécialisés,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être déposée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique de la société anonyme «Green Electricity Master Invest», ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 143337), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3000 du 22 décembre 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1342 du 31 mai 2012.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'actionnaire unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'onze millions d'euros (EUR 11.000.000.-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-neuf millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 29.485.000.-) à dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 18.485.000.-) sans annulation d'actions par diminution du pair comptable des actions et remboursement à l'actionnaire.

L'Actionnaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

#### Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

- **Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital souscrit est fixé à dix-huit millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 18.485.000.-) représenté par des actions de classe A, B et C (les "Actions de Classe A, B et C") étant émises en faveur du Compartiment Renewable Energy Fund (le "Compartiment"), un Compartiment faisant partie de Degroof Green Fund, un Fonds commun de placement -Fonds d'investissement spécialisé ("le Fonds") établi à Luxembourg;
- (i) trente-cinq mille quatre cent cinquante (35.450) Actions de classe A sans désignation de valeur nominale (les "Actions de Classe A ");
  - (ii) sept (7) Actions de classe B sans désignation de valeur nominale chacune (les "Actions de Classe B");
  - (iii) vingt-huit (28) Actions de classe C sans désignation de valeur nominale (les "Actions de Classe C").

Les détenteurs d'actions dans la Société, sans distinction de classe ou sous-classe, sont repris comme étant les "Actionnaires".»

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à deux mille cinq cents euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2014. Relation: EAC/2014/6684. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014072170/54.

(140084358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.



## HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.245.100,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon. R.C.S. Luxembourg B 151.632.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before Us, Maître Cosita DELVAUX, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., a private limited company duly incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (RCS Luxembourg B 115.217),

here represented by Mrs. Maria Teresa Fulci-de Rosée, private employee, professionally resident at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on May 16 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the Sole Shareholder of HECF Luxembourg Master 4 S.à r.l. (the "Sole Shareholder"), a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg (the "Company") (RCS Luxembourg B 151.632), having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, dated March 02, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 740 dated April 09, 2010. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, dated August 02, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2060 on October 01, 2010. The by-laws have been amended pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg of December 21, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 577 dated March 28, 2011. The by-laws have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX dated December 13, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 360 dated February 10, 2012.

II. The Company's share capital is presently set at six hundred fifty-eight thousand six hundred Euro ( $\leq$  658.600), divided into two thousand one hundred fifty (2,150) Class A shares; two thousand two hundred fifty (2,250) Class B shares; fifty (50) Class C shares; two thousand one hundred thirty-six (2,136) Class D shares, with a nominal value of one hundred Euro ( $\leq$  100) each.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

# Agenda:

- 1. To increase the Company's share capital from six hundred fifty-eight thousand six hundred Euro (€ 658,600), divided into two thousand one hundred fifty (2,150) Class A shares; two thousand two hundred fifty (2,250) Class B shares; fifty (50) Class C shares; two thousand one hundred thirty-six (2,136) Class D shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each, to one million two hundred forty-five thousand one hundred Euro (€ 1,245,100) by the issuance of five thousand eight hundred sixty-five (5,865) new Class C Shares, with a nominal value of one hundred Euro (€ 100) each;
- 2. Subscription and payment of the share capital increase by the Sole Shareholder, by way of a contribution in cash in the amount of five hundred eighty-six thousand five hundred Euro (€ 586,500) held by the Sole Shareholder against the Company;
  - 3. To amend and restate paragraph 1 (§ 1) of article 6 of the Company's Articles of Association;
- 4. To amend the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority granted to Ms. Maria Teresa Fulci-de Rosée, Ms. Hadieh Kaviani, Ms. Alexie Arnould, Ms. Karine Pereira and Ms. Samira Boudalia to proceed, with his/her sole signature on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company;
  - 5. Miscellaneous.

## First Resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital from six hundred fifty-eight thousand six hundred Euro ( $\in$  658,600), divided into two thousand one hundred fifty (2,150) Class A shares; two thousand two hundred fifty (2,250) Class B shares; fifty (50) Class C shares; two thousand one hundred thirty-six (2,136) Class D shares, with a nominal value of one hundred Euro ( $\in$  100) each, to one million two hundred forty-five thousand one hundred Euro ( $\in$  1,245,100) by the issuance of five thousand eight hundred sixty-five (5,865) new Class C Shares, with a nominal value of



one hundred Euro ( $\leq$  100) each, by way of a contribution in cash in the amount of five hundred eighty-six thousand five hundred Euro ( $\leq$  586,500) all subscribed and fully paid up by the Sole Shareholder.

## Subscription and Payment

There now appeared Mrs Maria Teresa Fulci-de Rosée, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a proxy granted on May 16 2014.

The person appearing declared the subscription of five thousand eight hundred sixty-five (5,865) new Class C Shares by the Sole Shareholder, each having a nominal value of one hundred Euro ( $\leq$  100) each, and to accept payment in full of each of these shares via contribution in cash in the amount of five hundred eighty-six thousand five hundred Euro ( $\leq$  586,500).

The amount of five hundred eighty-six thousand five hundred Euro (€ 586,500) is from now at the disposal of the company, proof of the contribution in cash have been given to the undersigned notary by a blocking certificate issued by a Bank

#### Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend paragraph 1 ( $\S$  1) of article 6 of the articles of association of the Company. The  $\S$  1 of the article 6 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

" Art. 6. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one million two hundred forty-five thousand one hundred Euro (€ 1,245,100) divided into:

two thousand one hundred fifty (2,150) Class A shares; two thousand two hundred fifty (2,250) Class B shares; five thousand nine hundred fifteen (5,915) Class C shares; two thousand one hundred thirty-six (2,136) Class D shares."

#### Third Resolution

The Sole Shareholder resolves to grant power to Ms. Maria Teresa Fulci-de Rosée, Ms. Hadieh Kaviani, Ms. Alexie Arnould, Ms. Karine Pereira and Ms. Samira Boudalia to record the capital changes in the Share Register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Memorial C, Recueil des Associations et des Sociétés.

#### Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 2,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, address, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mai.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A comparu:

HINES MASTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (RCS Luxembourg B 115.217),

ici représentée par Madame Maria Teresa Fulci-de Rosée, employée privée, ayant pour adresse professionnelle le 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 16 mai 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de HECF Luxembourg Master 4 S. à r.l. («L'Associé Unique»), une Société à responsabilité limitée établie à Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société») (RCS Luxembourg B 151.632), constituée suivant acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, le 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 740 le 09 avril 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 02 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2060 le 1 er octobre 2010. Les statuts ont été modifiés suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, le 21 décembre 2010, publié au



Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 577 le 28 mars 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Henry HELLINCKX le 13 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 360 le 10 février 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à six cent cinquante-huit mille six cents Euros (€ 658.600), divisé en deux mille cent cinquante (2.150) parts sociales de Classe A; deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C et deux mille cent trente-six (2.136) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant de six cent cinquante-huit mille six cents Euros (€ 658.600), divisé en deux mille cent cinquante (2.150) parts sociales de Classe A; deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C et deux mille cent trente-six (2.136) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, à un million deux cent quarante-cinq mille cent Euros (€ 1.245.100) par l'émission de cinq mille huit cent soixante-cinq (5.865) nouvelles parts sociales de Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100);
- 2. Souscription et libération de l'augmentation des parts sociales par l'Associé Unique par un apport en espèces d'un montant de cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euros (€ 586.500);
  - 3. Modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société;
- 4. Modifier le livre de Registre des parts sociales de la Société pour tenir en compte le changement de capital et autoriser Mme Maria Teresa Fulci-de Rosée, Mme Hadieh Kaviani, Mme Alexie Arnould, Mme Karine Pereira and Mme Samira Boudalia à procéder, par la signature seule, au nom de la Société, aux formalités nécessaires en relation avec les parts sociales annulées et les parts sociales créés dans le livre de Registre des parts sociales de la Société.
  - 5. Divers.

#### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant de six cent cinquante-huit mille six cents Euros (€ 658.600), divisé en deux mille cent cinquante (2.150) parts sociales de Classe A; deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales de Classe B, cinquante (50) parts sociales de Classe C et deux mille cent trente-six (2.136) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune, au montant de un million deux cent quarante-cinq mille cent Euros (€ 1.245.100) par l'émission de cinq mille huit cent soixante-cinq (5.865) nouvelles parts sociales Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100), par un apport en espèces d'un montant cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents Euros (€ 586.500), toutes ces nouvelles parts étant souscrites et libérées par l'Associé Unique.

## Souscription et libération

Ensuite est intervenue Madame Maria Teresa Fulci-de Rosée, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2014.

Le comparant a déclaré souscrire à l'émission des cinq mille huit cent soixante-cinq (5,865) nouvelles parts sociales de Classe C, chaque part sociale ayant une valeur nominale de cent Euros (€ 100), par l'Associé Unique, ce dernier déclarant avoir libéré intégralement chacune de ces parts sociales nouvelles par un apport en espèces à concurrence du montant de cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (€ 586.500);

Ce montant de cinq cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (€ 586.500) est ainsi à la libre disposition de la société, preuve ayant été donnée au notaire au moyen d'un certificat de blocage.

## Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et reformuler l'alinéa 1 de l'article 6 des statuts de la Société:

« Art. 6. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à un million deux cent quarante-cinq mille cent Euros (€ 1.245.100) divisé en:

deux mille cent cinquante (2.150) parts sociales de Classe A; deux mille deux cent cinquante (2.250) parts sociales de Classe B, cent mille neuf cent quinze (5.915) parts sociales de Classe C et deux mille cent trente-six (2.136) parts sociales de Classe D, d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100) chacune et chaque part sociale étant entièrement libérée.»

#### Troisième résolution

L'Associé Unique déclare autoriser Madame Maria Teresa Fulci-de Rosée, Mme Hadieh Kaviani, Mme Alexie Arnould, Mme Karine Pereira and Mme Samira Boudalia à procéder au changement de capital dans le livre de Registre des parts de la Société, et d'accomplir les formalités nécessaires en relation avec le Registre de Commerce et Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

# SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 2.000,-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. T. FULCI-DE ROSÉE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 mai 2014. Relation: RED/2014/1117. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. ELS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 mai 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014072205/180.

(140084832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

## Lux Tool International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 187.155.

## **STATUTS**

L'an deux mille quatorze, le trentième jour du mois d'avril,

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

- 1. ATTALIA SPRL, une Société Privée à Responsabilité Limitée régie par les lois de Belgique, dont le siège social est établi au 149, Avenue Winston Churchill, Uccle, 1180 Bruxelles, Belgique, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises de Bruxelles sous le numéro 0546753564, représentée conformément à ses statuts par Ludovic Grégory Michel, gérant de sociétés, né le 1 er décembre 1974, à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 8, rue du Commandant Schloesing, 75116 Paris, France, en qualité de gérant unique, et
- 2. Ludovic Grégory Michel, gérant de sociétés, né le 1 <sup>er</sup> décembre 1974, à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 8, rue du Commandant Schloesing, 75116 Paris, France,

Les parties comparantes, prénommées, ont prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1** er . **Dénomination.** Le nom de la société est "Lux Tool International S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

## Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, agissant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

## Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par



souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris, sans s'y limiter, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques, moyens juridiques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut acheter, vendre, échanger, louer et gérer des brevets, marques, logiciels et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'elle possède dans le temps.
- 3.5. La Société peut permettre l'utilisation et/ou le droit d'exploiter des brevets, marques, logiciels et autres droits de propriété intellectuelle qu'elle qu'en soit l'origine ou la nature, qu'elle possède dans le temps.
- 3.6. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.
- 3.7. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions dans le domaine informatique qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

# Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à quinze mille Euro (EUR 15.000,-), représenté par mille cinq cent (1.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

## Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.
- 6.5. La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.
- 6.6. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
  - 6.7. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de tout associé.
  - 6.8. La Société peut racheter ses propres parts sociales, à condition:
  - (i) qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
  - (ii) que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

## III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des associés.
  - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une résolution des associés.



- Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.
  - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

## 8.2. Procédure

- (i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, ou, en cas de pluralité de gérants, sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.
- (ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant aux lieux et aux heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.
  - (iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les résolutions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B vote en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio- conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

## 8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants, étant entendu que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B la signature d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sont requises pour que la société soit valablement engagée.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou à un gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur mandat, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associés

## Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions écrites des associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1. (ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (Résolutions Ecrites des Associés).
  - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
  - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande d'associés représentant plus de la moitié du capital social.



- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation.
- (iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte de ces résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
  - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, elle peut se tenir sans convocation préalable.
- (vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les résolutions à adopter aux Assemblées Générales le sont par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les résolutions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale à la majorité des votes exprimés, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.
- (x) Les Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec aux conditions de quorum et de majorité détaillés ci-avant et elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

## Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

- (i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Ecrites des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
  - (iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

## Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de pertes et profits, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de son ou ses gérants et des associés envers la Société.
  - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
  - 13.4. Le bilan et le compte de pertes et profits doivent être approuvés de la façon suivante:
- (i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou
  - (ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

# Art. 14. Commissaires / réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.
- 14.2. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être ou non des associés.

#### Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint un montant équivalent à dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent décider d'un paiement de dividende, affecter le solde à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
  - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
  - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant



des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être prise par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés par la distribution d'un dividende intérimaire.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes ne correspondant pas à des bénéfices réellement réalisés et les associés sont immédiatement tenus de rembourser l'excédent à la Société à la demande du Conseil.

## VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être des associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation (le cas échéant) après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

- 17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence ou des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

## Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2014.

## Souscription et libération

ATTALIA SPRL, représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (1.499) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-dix Euro (EUR 14.990,-),

et

Ludovic Grégory Michel, prénommé, déclare souscrire à une (1) part sociale sous forme nominative, d'une valeur nominale de dix Euro (EUR 10,-), et la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix Euro (EUR 10,-).

Le montant de quinze mille Euro (EUR 15.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

#### Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toute nature que ce soit qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents Euro (EUR 1.400.-).

#### Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Ludovic Grégory Michel, gérant de sociétés, né le 1 <sup>er</sup> décembre 1974, à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 8, rue du Commandant Schloesing, 75116 Paris, France.



2. Le siège social de la Société est établi au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire des parties comparantes.

Signé: L. G. MICHEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 mai 2014. Relation: LAC/2014/21553. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072301/267.

(140085243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

## LL Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 224.750,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 187.062.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette,

#### THERE APPEARS:

ITT S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 97.649 (the Sole Shareholder),

represented by Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney after having been initialled ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the undersigned notary to record the following:

- I. The Sole Shareholder holds all of the shares in LL Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 9 May 2014 pursuant to a deed of Maître Blanche Moutrier, acting in replacement of Maitre Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have never been amended.
- II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.
  - III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:
- (i) Creation of class 1 shares of the Company (the Class 1 Shares), and class 2 shares of the Company (the Class 2 Shares), and subsequent reclassification of the currently issued 200,000 (two hundred thousand) shares of the Company into 200,000 (two hundred thousand) Class 1 Shares;
- (ii) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) to EUR 224,750 (two hundred and twenty four thousand seven hundred and fifty euro) by way of the issuance of 24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty) new Class 2 Shares with a par value of EUR 1 (one euro) each (together, the New Shares);
  - (iii) Subscription to and payment in full, of the New Shares;
- (iv) Subsequent amendment of articles 5, 7, 20 and 21 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to (i) reflect the changes specified under the above items, and (ii) amend the allocation of the profits of the Company; and
  - (v) Miscellaneous.
  - IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:



#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to create the Class 1 Shares and the Class 2 Shares, and to subsequently reclassify the currently issued 200,000 (two hundred thousand) shares of the Company into 200,000 (two hundred thousand) Class 1 Shares.

#### Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty euro), in order to bring the share capital from its present amount of EUR 200,000 (two hundred thousand euro) to EUR 224,750 (two hundred and twenty four thousand seven hundred and fifty euro) by way of the issuance of the New Shares.

## Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscriptions to the New Shares and their full payment as follows:

- (1) Luke Flemmer, born in South Africa, on 16 November 1971, residing at 56, 7 <sup>th</sup> Avenue #20A, New York, NY 10011 (United States of America), represented by Sofia Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, hereby subscribes to 7,000 (seven thousand) Class 2 Shares, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,000 (seven thousand euro);
- (2) Vivake Gupta, born in Chicago (United States of America), on 22 December 1979, residing at Flat C 23 Lennox Gardens, London SW1X 0DE, represented by Sofia Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, hereby subscribes to 7,000 (seven thousand) Class 2 Shares, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 7,000 (seven thousand euro);
- (3) Alex Pirmohamed, born in Glasgow (United Kingdom), on 1 August 1973, residing at 136 Aberdeen Park, London N5 2BA, represented by Sofia Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, hereby subscribes to 750 (seven hundred and fifty) Class 2 Shares, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 750 (seven hundred and fifty euro); and
- (4) Domenico Crapanzano, born in Messina (Italy), on 19 December 1970, residing at Campden Hill Road, W8 7AA London, represented by Sofia Da Chao Conde, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, hereby subscribes to 10,000 (ten thousand) Class 2 Shares, and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 10,000 (ten thousand euro).

The aggregate value of the above contributions in cash in an aggregate amount of EUR 24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty euro) (the Contribution) is allocated to the share capital account of the Company.

Evidence of the payment of the Contribution has been given by means of a blocking certificate confirming the availability of the aggregate amount of the Contribution on the Company's bank account.

The powers of attorney from the new shareholders represented at the present meeting, after having been signed ne varietur by the holders of powers of attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder acknowledges that, from now on, the new shareholders, represented as stated above, shall participate to the present meeting in their capacity as shareholders of the Company, after having declared that they had perfect knowledge of the purpose of the present resolutions.

The Sole Shareholder and the new shareholders are, from now on, refer collectively to as the Shareholders.

## Third resolution

The Shareholders resolve to amend articles 5, 7, 20 and 21 of the Articles in order to (i) reflect the changes specified under the above items, and (ii) amend the allocation of the profits of the Company, so that they shall now read as follows:

"Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is set at EUR 224,750 (two hundred and twenty-four thousand seven hundred and fifty euro) represented by 200,000 (two hundred thousand) class 1 shares (the Class 1 Shares), and 24,750 (twenty-four thousand seven hundred and fifty) class 2 shares (the Class 2 Shares) having a nominal value of EUR 1 (one euro) each.

The Class 1 Shares and the Class 2 Shares are collectively referred to as the shares. The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by these articles of association or by the act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

" **Art. 7. Shares.** The Company recognizes only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office.

Any transfer of shares in accordance with article 8 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders."



"Art. 20. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve in accordance with paragraph 1 of this article 20, the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with profits carried forward from previous financial years, distributable reserves or share premium to the holders of shares as dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits, from retained earnings and from available reserves, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed as follows:

- (a) an amount representing 66.5541% (sixty-six point five four one per cent.) of the aggregate amount of the dividend distribution with respect to such year shall be allocated to the holders of the Class 1 Shares; and
- (b) an amount representing 33.4459% (thirty-three point four four five nine per cent.) of the aggregate amount of the dividend distribution with respect to such year shall be allocated to the holders of the Class 2 Shares.

The board of managers may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended and in accordance with this article 20.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium, under the conditions and within the limits laid down in the act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

"Art. 21. Winding-up, liquidation. In the event of a winding-up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be, who will determine their powers and fees. The liquidator (s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 20."

#### Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that the present deed is worded in English, followed by a French version, and that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first above written.

The deed having been read to the proxyholders of the Shareholders, the proxyholders of the Shareholders signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de mai,

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

## COMPARAÎT:

ITT S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.649 (l'Associé Unique),

représentée par Sofia Da Chao Conde, employée privée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, ainsi représenté, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est le détenteur de l'intégralité des parts sociales de LL Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et en cours d'immatriculation auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 9 mai 2014 selon un acte de Maître Blanche Moutier, agissant en remplacement de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.



- II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société selon les dispositions de l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.
  - III. L'Associé Unique souhaite adopter les résolutions suivantes:
- (i) Création des parts sociales de catégorie 1 de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 1), et des parts sociales de catégorie 2 de la Société (les Parts Sociales de Catégorie 2), et reclassification subséquente des 200.000 (deux cent mille) parts sociales de la Société actuellement émises en 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Catégorie 1;
- (ii) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 24.750 EUR (vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 200.000 (deux cent mille euros) au montant de 224.750 EUR (deux cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) par l'émission de 24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante) nouvelles Parts Sociales de Catégorie 2 (les Nouvelles Parts Sociales), ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;
  - (iii) Souscription et paiement intégral des Nouvelles Parts Sociales;
- (iv) Modification des articles 5, 7, 20 et 21 des statuts de la Société (les Statuts) afin (i) d'y refléter les modifications mentionnées ci-dessus, et (ii) modifier l'allocation des profits de la Société; et
  - (v) Divers.
  - IV. L'Associé Unique adopte les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'Associé Unique décide de créer les Parts Sociales de Catégorie 1 et les Parts Sociales des Catégorie 2, et de reclasser subséquemment les 200.000 (deux cent mille) parts sociales de la Société actuellement émises en 200.000 (deux cent mille) Parts Sociales de Catégorie 1.

#### Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 24.750 EUR (vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 200.000 (deux cent mille euros) au montant de 224.750 EUR (deux cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales.

## Souscription - Libération

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription des Nouvelles Parts Sociales et leur payement intégral comme suit:

- (1) Luke Flemmer, né en Afrique du Sud, le 16 novembre 1971, résidant au 56, 7 <sup>th</sup> Avenue #20A, New York, NY 10011 (Etats-Unis), représenté par Sofia Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, souscrit à 7.000 (sept mille) Parts Sociales de Catégorie 2, et les libère intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 7.000 (sept mille euros);
- (2) Vivake Gupta, né à Chicago (Etat-Unis), le 22 décembre 1979, résidant à Flat C 23 Lennox Gardens, London SW1X 0DE, représenté par Sofia Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, souscrit à 7.000 (sept mille) Parts Sociales de Catégorie 2, et les libère intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 7.000 (sept mille euros);
- (3) Alex Pirmohamed, né à Glascow (Royaume-Uni), le 1 août 1973, résidant à 136 Aberdeen Park, London N5 2BA, représenté par Sofia Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, souscrit à 750 (sept cent cinquante) Parts Sociales de Catégorie 2, et les libère intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 750 (sept cent cinquante euros); et
- (4) Domenico Crapanzano, né à Messina (Italie), le 19 décembre 1970, résidant à 80, Campden Hill Road, London W8 7AA, représenté par Sofia Da Chao Conde, employée privée, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, souscrit à 10.000 (dix mille) Parts Sociales de Catégorie 2, et les libère intégralement au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 10.000 (dix mille euros).

La valeur totale des apports en numéraire mentionnés ci-dessus d'un montant total de EUR 24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) (l'Apport) est affecté au compte capital social de la Société.

La preuve du paiement de l'Apport est attestée par un certificat de blocage confirmant que la disponibilité du montant de l'Apport sur un compte bancaire ouvert au nom de la Société.

Les procurations des nouveaux associés représentés à la présente réunion resteront annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique constate que, désormais, les nouveaux associés, représentés tel que mentionné ci-dessus, participeront à présente réunion en leur qualité d'associés, après avoir déclaré avoir eu parfaite connaissance de l'objet des présentes résolutions.

L'Associé Unique et les nouveaux associés sont, désormais, désignés comme les Associés.



#### Troisième résolution

Les Associés décident de modifier les articles 5, 7, 20 et 21 des Statuts afin de (i) refléter les changements ci-dessus, et (ii) modifier l'allocation des profits de la Société, de sorte qu'ils auront désormais la teneur suivante:

"Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à 224.750 EUR (deux cent vingt-quatre mille sept cent cinquante euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) parts sociales de catégorie 1 (les Parts Sociales de Catégorie 1), et 24.750 (vingt-quatre mille sept cent cinquante) parts sociales de catégorie 2 (les Parts Sociales de Catégorie 2), ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

Les Parts Sociales de Catégorie 1 et les Parts Sociales de Catégorie 2 forment ensemble les parts sociales.

Les droits et obligations attachés aux parts sociales seront identiques excepté dans les cas prévus par ces statuts ou par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

"Art. 7. Parts sociales. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts conformément à l'article 8 ci-après, sera inscrit au registre des associés."

"Art. 20. Répartition des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale (la Réserve Légale). Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Après l'allocation à la Réserve Légale conformément au paragraphe 1 de cet article 20, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés, déterminera l'affectation de l'excédent des profits nets annuels. Elle peut décider d'allouer toute ou partie de l'excédent à une réserve ou à une provision, de le reporter à l'année financière suivante ou de le distribuer, avec les profits reportés de l'année financière précédente, les réserves distribuables ou la prime d'émissions aux détenteurs de Titres en tant que dividende.

Pour chaque année où la Société décide de distribuer un dividende, tiré des profits nets, de la réserve comptable et des réserves disponibles, en ce compris toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet sera distribué dans l'ordre suivant de priorité:

- (a) un montant représentant 66,5541% (soixante-six virgule cinq quatre un pourcent) du montant total du dividende en lien avec une telle année sera affecté aux détenteurs de Parts Sociales Catégorie; et
- (b) un montant représentant 33,4459% (trente-trois virgule quatre quatre cinq neuf pourcent) du montant total du dividende en lien avec une telle année sera attribué aux détenteurs de Parts Sociales Catégorie 2.

Le conseil de gérance pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et conformément à cet article 20.

L'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission, dans les conditions et les limites fixées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée."

"Art. 21. Dissolution, liquidation. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux associés conformément à l'article 20."

## Evaluation des frais

Le montant des frais, coûts, rémunérations et charges quelle que soit leur forme qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte s'élève à approximativement mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des Associés, lesdits mandataires ont signé avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.



Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 mai 2014. Relation: EAC/2014/7047. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072317/265.

(140084410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

#### Longitude Flash Memory Systems S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 1.682.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 179.592.

In the year two thousand and fourteen, the second day of April.

Before us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken the written resolutions of the sole shareholder of Longitude Flash Memory Systems S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.592 and having a share capital of eight hundred sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 816,900.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, a notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2456 of 4 October 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently pursuant to a deed received by Maître Francis Kesseler, prenamed, on 12 November 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°441 of 18 February 2014.

## THERE APPEARED:

Longitude Intellectual Property S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.358 and having a share capital of two million one hundred fifty-three thousand United States Dollars (USD 2,153,000.-),

hereby represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;
- II. that the Company's share capital is presently set at eight hundred sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 816,900.-) represented by (i) sixteen thousand three hundred and thirty-eight (16,338) units, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) eight hundred thousand five hundred and sixty-two (800,562) units, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;
  - III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

#### First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eight hundred sixty-five thousand six hundred United States Dollars (USD 865,600.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of eight hundred sixteen thousand nine hundred United States Dollars (USD 816,900.-) represented by (i) sixteen thousand three hundred and thirty-eight (16,338) units and (ii) eight hundred thousand five hundred and sixty-two (800,562) units, to one million six hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 1,682,500.-) by way of the issuance of (i) seventeen thousand three hundred and twelve (17,312) Class A Units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) eight hundred forty-eight thousand two hundred and eighty-eight (848,288) Class B Units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

## Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe for (i) seventeen thousand three hundred and twelve (17,312) Class A Units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) eight hundred forty-eight thousand two hundred and eighty-eight (848,288) Class B Units, having a nominal value of one



United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to eight million six hundred fifty-six thousand United States Dollars (USD 8,656,000.-) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of eight million six hundred fifty-six thousand United States Dollars (USD 8,656,000.-) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of eight hundred sixty-five thousand six hundred United States Dollars (USD 865,600.-) is to be allocated to the share capital account of the Company, with
- a. seventeen thousand three hundred and twelve United States Dollars (USD 17,312.-) to be paid up for the issuance of the seventeen thousand three hundred and twelve (17,312) Class A Units and
- b. eight hundred forty-eight thousand two hundred and eighty-eight United States Dollars (USD 848,288.-) to be paid up for the issuance of the eight hundred forty-eight thousand two hundred and eighty-eight (848,288); and
- (ii) an amount of seven million seven hundred ninety thousand four hundred United States Dollars (USD 7,790,400.-) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the shares.

The amount of eight million six hundred fifty-six thousand United States Dollars (USD 8,656,000.-) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company

#### Second resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 16.1 of the Articles so that they read henceforth as follows:

#### " 16. Capital.

- 16.1 The share capital of the company is one million six hundred eighty-two thousand five hundred United States Dollars (USD 1,682,500.-) divided into
- (i) thirty-three thousand six hundred and fifty (33,650) class A tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class A Units and, individually, a Class A Unit); and
- (ii) one million six hundred forty-eight thousand eight hundred and fifty (1,648,850) class B tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class B Units and, individually, a Class B Unit).

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its (their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve."

### Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. and of UNSWORTH & ASSOCIATES S.àr.l., each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

## Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at four thousand euro (EUR 4,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour d'avril, par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été prises des résolutions écrites de l'associé unique de Longitude Flash Memory Systems S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 179.592 et disposant d'un capital social de huit cent seize mille neuf cents dollars américains (USD 816.900,-) (la Société).

La Société a été constituée le 15 juillet 2013 suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2456 du 4 octobre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Maître Francis Kesseler, prénommé, le 12 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°441 du 18 février 2014.



#### A COMPARU:

Longitude Intellectual Property S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.358 et disposant d'un capital social de deux millions cent cinquante-trois mille Dollars Américains (USD 2.153.000),

ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Eschsur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, tel que représentée ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société et détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que le capital social de la Société est fixé à huit cent seize mille neuf cents dollars américains (USD 816.900,-) représenté par (i) seize mille trois cent trente-huit (16.338) parts traçantes de classe A, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et (ii) huit cent mille cinq cent soixante-deux (800.562) parts traçantes de classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de huit cent soixante-cinq mille six cents dollars américains (USD 865.600,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de huit cent seize mille neuf cents dollars américains (USD 816.900,-) représenté par (i) seize mille trois cent trente-huit (16.338) parts traçantes de classe A et (ii) huit cent mille cinq cent soixante-deux (800.562) parts traçantes de classe B, à un montant d'un million six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 1.682.500,-) par l'émission de (i) dix-sept mille trois cent douze (17.312) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune et (ii) huit cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit (848.288) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune.

### Souscription - Libération

Ainsi, l'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire à (i) dix-sept mille trois cent douze (17.312) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune et (ii) huit cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit (848.288) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de huit millions six cent cinquante-six mille dollars américains (USD 8.656.000,-) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de huit millions six cent cinquante-six mille dollars américains (USD 8.656.000,-) sera alloué comme suit:

- (i) un montant de huit cent soixante-cinq mille six cents dollars américains (USD 865.600,-) sera alloué au au compte de capital social de la Société, avec
- a. un montant de dix-sept mille trois cent douze dollars américains (USD 17.312,-) qui sera libéré pour l'émission de dix-sept mille trois cent douze (17.312) Parts Sociales de Classe A, et
- b. un montant de huit cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit dollars américains (USD 848.288,-) qui sera libéré pour l'émission de huit cent quarante-huit mille deux cent quatre-vingt-huit (848.288) Parts Sociales de Classe B, et
- (ii) un montant de sept millions sept cent quatre-vingt-dix mille quatre cents dollars américains (USD 7.790.400,-) sera alloué au au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de huit millions six cent cinquante-six mille dollars américains (USD 8.656.000,-) correspondant à l'Apport est à la libre disposition de la Société.

### Deuxième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 16.1 des Statuts, qui aura la teneur suivante:

## " 16. Capital.

- 16.1 Le capital social de la Société est fixé un million six cent quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars américains (USD 1.682.500,-) représenté par:
- (i) trente-trois mille six cent cinquante (33.650) parts traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A); et



(ii) un million six cent quarante-huit mille huit cent cinquante (1.648.850) parts traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B).

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une (des) part (s) en plus de sa (leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des présents statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications cidessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. et de UNSWORTH & ASSOCIATES S.àr.l., chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à quatre mille euros (EUR 4.000,-).

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: EAC/2014/5206. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

### POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072295/189.

(140084435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

### Mika Engineering GmbH, Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 13.000,00.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 33.543.

Im Jahr zweitausendvierzehn, am siebten Tag des Monats Februar,

vor Uns, Maître Francis KESSELER, Notar mit Amtssitz in Esch/Alzette,

## SIND ERSCHIENEN:

Nikola Durutovic, geboren am 19. Dezember 1948, mit Wohnsitz in 24, rue Edmond Dune, L-1409 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (der Gesellschafter 1); und

Miomirka Durutovic, geboren am 15. Mai 1951, mit Wohnsitz in 24, rue Edmond Dune, L-1409 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (der Gesellschafter 2 und, zusammen mit dem Gesellschafter 1, die Gesellschafter),

hier vertreten durch Dame Sofia Da Chao, Privatbeamtin, mit Berufssitz Esch/Alzette, auf Grund beigebogenen Vollmachten

Die erschienenen Parteien ersuchten den unterzeichneten Notar, Folgendes aufzunehmen:

- I. Die Gesellschafter repräsentieren das gesamte gezeichnete Stammkapital der Mika Engineering GmbH, einer privaten Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, mit einem Stammkapital von dreizehntausend Euro (EUR 13.000), eingetragen beim Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 33543 (die Gesellschaft);
  - II. Die Tagesordnung des Versammlung lautet wie folgt:
  - 1. Kenntnisnahme, Genehmigung und, soweit erforderlich, Ratifikation der Übertragungen von Gesellschaftsanteilen;
  - 2. Vollständige Neuformulierung der Satzung der Gesellschaft (die Satzung); und
  - 3. Verschiedenes.



### III. Die Gesellschafter haben folgende Beschlüsse gefasst:

### Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, folgende Übertragungen von Gesellschaftsanteilen, gemäß den Bestimmungen des Artikels 189 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften (in seiner derzeit geltenden Fassung), zur Kenntnis zu nehmen, zu genehmigen und, soweit erforderlich, zu ratifizieren:

- die Übertragung von Gesellschaftsanteilen durch den Gesellschafter 1 an Bogoljub Takic;
- die Übertragung von Gesellschaftsanteilen durch den Gesellschafter 1 an Aleksandar Jovanovic;
- die Übertragung von Gesellschaftsanteilen durch den Gesellschafter 1 an Sevan Mehandzic;
- die Übertragung von Gesellschaftsanteilen durch den Gesellschafter 1 an Vladimir Radosavljevic;
- die Übertragung von Gesellschaftsanteilen durch den Gesellschafter 1 an Milijan Milosevic; und
- die Übertragung von Gesellschaftsanteilen durch den Gesellschafter 1 an Vladan Dimitrijevic.

#### Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen, die Satzung vollständig neu zu formulieren, sodass dieselbe fortan wie folgt lautet:

### I. Firma - Gesellschaftssitz - Gegenstand - Dauer

**1. Firma.** Die Firma der Gesellschaft lautet "Mika Engineering GmbH" (die Gesellschaft). Die Gesellschaft ist eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) und unterliegt den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg, insbesondere den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das Gesetz) und der hier vorliegenden Gesellschaftssatzung (die Satzung).

### 2. Gesellschaftssitz.

- 2.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss des Geschäftsführungsrates der Gesellschaft an einen anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden. Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen über die Satzungsänderung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.
- 2.2 Filialen, Zweigniederlassungen und andere Geschäftsräume können im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland durch einen Beschluss des Geschäftsführungsrates errichtet werden. Wenn der Geschäftsführungsrat feststellt, dass außergewöhnliche politische oder militärische Entwicklungen oder Ereignisse bestehen oder vorauszusehen sind und dass diese Entwicklungen oder Ereignisse die normale Geschäftstätigkeit der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder die Verbindung zwischen diesem Gesellschaftssitz und Personen außerhalb behindern können, kann der Sitz bis zur vollständigen Wiederherstellung des ursprünglichen Zustandes vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis die fraglichen Entwicklungen oder Ereignisse vollständig beendet sind. Derartige vorübergehende Maßnahmen haben keinen Einfluss auf die Nationalität der Gesellschaft, die ungeachtet einer vorübergehenden Verlegung des Gesellschaftssitzes eine in Luxemburg gegründete Gesellschaft bleibt.

### 3. Gegenstand.

- 3.1 Gegenstand der Gesellschaft ist die Beratung industrieller Betriebe.
- 3.2 Die Gesellschaft kann des Weiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliärer und immobiliärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.
- 3.3 Die Gesellschaft kann sich an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, unter irgendwelcher Form, beteiligen, falls diese Unternehmen einen Zweck verfolgen, der demjenigen der Gesellschaft ähnlich ist oder wenn eine solche Beteiligung zur Förderung und zur Ausdehnung des eigenen Gesellschaftszweckes nützlich sein kann.

### 4. Dauer.

- 4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- 4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgrund eines Todesfalles, der Aufhebung von Bürgerrechten, Rechtsunfähigkeit, Insolvenz, Konkurs oder einem ähnlichen Vorkommnis, welches einen oder mehrere Gesellschafter betrifft, aufgelöst.

### II. Definitionen

5. Definitionen. Für die Zwecke dieser Satzung haben die folgenden Begriffe die nachstehende Bedeutung:

Angemessener Marktpreis

bezeichnet einen Betrag, welchen eine unabhängige Drittpartei für die Anteile in einer Transaktion zu marktüblichen Bedingungen auf dem freien Markt, in Übereinstimmung mit den angemessenen Methoden (d.h. Discounted- Cashflowoder EBITDA ("Gewinn vor Zinsen, Steuern, Abschreibungen (auf Sachanlagen) und Abschreibungen (auf immaterielle Vermögensgegenstände")-Multiplikatoren), welche in ähnlichen Transaktionen in der Industrieberatungsbranche (insbesondere in Bezug auf den europäischen Markt) Anwendung finden, zahlen würde.



Anteil bezeichnet einen Anteil an der Gesellschaft.

Bad Leaver hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.5 zugeschrieben ist.
Bad Leaver Zeitpunkt hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.5.1 zugeschrieben ist.

Bankarbeitstag bezeichnet einen Tag (welcher kein Samstag oder Sonntag ist), an dem Kreditinstitute

in der Stadt Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, für den Publikumsverkehr

geöffnet sind.

Eigentümer bezeichnet Nikola Durutovic, geboren am 19. Dezember 1948, wohnhaft in 24, rue

Edmond Dune, L-1409 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, oder, im Todesfall des so beschriebenen Eigentümers, die Gattin, außer wenn der Kontext dies nicht

zulässt.

Gesetz hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 1 zugeschrieben ist.

Gattin bezeichnet Miomirka Durutovic, geboren am 15. Mai 1951, wohnhaft in 24, rue

Edmond Dune, L- 1409 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, oder, im Todesfall der so beschriebenen Gattin, den Eigentümer, außer wenn der Kontext dies nicht

zulässt.

Gesellschafter bezeichnet einen Gesellschafter der Gesellschaft zu jeglichem Zeitpunkt.

Good Leaver hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.6 zugeschrieben ist.

Good Leaver Zeitpunkt hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.6.1 zugeschrieben ist.

Legitimer Grund bezeichnet einen Grund, welcher zur wirksamen Beendigung einer vertraglichen

Beziehung in Übereinstimmung mit den Bestimmungen und Bedingungen der jeweiligen vertraglichen Vereinbarung und geltenden Rechtsvorschriften berechtigt.

Mehrheitsgesellschafter hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.7.1 zugeschrieben ist. Minderheitsgesellschafter hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.7.1 zugeschrieben ist.

Mitarbeiter bezeichnet Gesellschafter, welche nicht der Eigentümer oder die Gattin sind.

Mitverkaufsangebot hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.7.1 zugeschrieben ist. Mitverkaufsfrist hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.7.2 zugeschrieben ist. Mitverkaufspflichtmitteilung hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.8.1 zugeschrieben ist. Mitverkaufsrechtmitteilung hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.7.1 zugeschrieben ist.

Paragraph bezeichnet einen Paragraphen der Satzung.

Person bezeichnet jede natürliche Person, Körperschaft, Gesellschaft, freiwillige

Vereinigung, Partnerschaft, Joint Venture, Trust, nicht eingetragene Organisation oder Regierung (oder jede Behörde, Einrichtung, oder Gebietskörperschaft davon)

oder, genereller, jede private oder öffentliche Stelle.

Pflichtverkäufer hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.8.1 zugeschrieben ist.

Satzung bezeichnet die Satzung der Gesellschaft.

Vorbehaltene bezeichnet Angelegenheiten, welche von den Geschäftsführern gemäß Paragraph 8.4

Geschäftsführerangelegenheiten beschlossen werden.

Vorbehaltene bezeichnet Angelegenheiten, welche von den Gesellschaftern gemäß Paragraph 9.2

Gesellschafterangelegenheiten beschlossen werden.

Vorkaufsmitteilung hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.3.2 zugeschrieben ist. Vorkaufsrecht hat die Bedeutung, die ihm in Paragraph 7.3.3 zugeschrieben ist.

## III. Gesellschaftskapital - Übertragung von Anteilen

### 6. Gesellschaftskapital.

6.1 Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt dreizehntausend Euro (EUR 13.000), eingeteilt in fünfhundert Anteile zu je sechsundzwanzig Euro (EUR 26).

6.2 Die Anteile sind unteilbar und die Gesellschaft lässt nur einen (1) Eigentümer pro Anteil zu.

# 7. Übertragung der Anteile.

## 7.1 Stillstand

Sofern nicht in dieser Satzung ausdrücklich anderweitig vorgesehen und zugelassen, darf keiner der Mitarbeiter, mittelbar oder unmittelbar, alle oder Teil seiner Anteile an einen Dritten vor dem früheren der folgenden Zeitpunkte übertragen: (i) 1. Januar 2017 oder (ii) der Zeitpunkt, zu welchem die Mitarbeiter, gemeinsam, mindestens neunundneunzig Prozent (99%) der Anteile halten.

### 7.2 Zulässige Übertragungen

7.2.1 Der Eigentümer darf jederzeit, mittelbar oder unmittelbar, alle oder Teil seiner Anteile an die Gattin übertragen und die Gattin darf jederzeit, mittelbar oder unmittelbar, alle oder Teil ihrer Anteile an den Eigentümer übertragen.



- 7.2.2 Der Eigentümer darf jederzeit, mittelbar oder unmittelbar, alle oder Teil seiner Anteile an seine biologischen und/oder Adoptivnachkommen übertragen und jeder dieser Nachkommen, einzeln, wird, für die Bestimmungen dieser Satzung, in jeder Hinsicht als Eigentümer angesehen und behandelt.
  - 7.3 Vorkaufsrecht des Eigentümers
- 7.3.1 Der Eigentümer hat ein Vorkaufsrecht in Bezug auf jedwede Übertragung von Anteilen durch jeden anderen Gesellschafter zu folgenden Bestimmungen und Bedingungen.
- 7.3.2 Vorbehaltlich des Paragraphen 7.1, im Falle dass ein Gesellschafter, welcher nicht der Eigentümer ist, beabsichtigt, seine Anteile an einen anderen Gesellschafter oder an einen Dritten zu übertragen, muss jener Gesellschafter den Eigentümer schriftlich darüber informieren und eine Kopie dieser Mitteilung allen anderen Gesellschaftern zukommen lassen (die Vorkaufsmitteilung), welche Vorkaufsmitteilung folgende Informationen beinhalten muss:
- (a) den Namen der am Kauf der Anteile interessierten Person und jedwede andere einschlägige Information über diese Person (einschließlich ihres Endaktionärs oder ihrer beherrschenden Person, sofern vorhanden);
  - (b) den angebotenen Preis pro Anteil;
  - (c) alle anderen Bestimmungen und Bedingungen der vorgeschlagenen Übertragung; und
  - (d) eine Kopie des schriftlichen Angebotes, welches von der am Kauf der Anteile interessierten Person erhalten wurde.
- 7.3.3 Der Eigentümer hat das Recht (das Vorkaufsrecht), während eines Zeitraums von fünfundvierzig (45) Bankarbeitstagen nach Erhalt der Vorkaufsmitteilung alle oder Teil der zum Verkauf stehenden Anteile in Übereinstimmung mit den Bestimmungen und Bedingungen, die in den Paragraphen 7.5 oder 7.6 enthalten sind, zu kaufen. Die Vorkaufsmitteilung wird durch den Eigentümer ausgeübt, indem er den übertragenden Gesellschafter schriftlich darüber informiert und in solcher schriftlichen Mitteilung ebenfalls den Zeitpunkt (welcher ein Bankarbeitstag sein muss, der nicht weniger als fünf (5) und nicht mehr als dreißig (30) Bankarbeitstage nach dem Zeitpunkt, an welchem diese schriftliche Mitteilung gegeben wurde, liegt) festlegt, an dem die zum Verkauf stehenden Anteile übertragen werden.
- 7.3.4 Unbeschadet Paragraph 7.5, in dem Fall dass der Eigentümer, während der so beschriebenen Frist, den übertragenden Gesellschafter nicht in Übereinstimmung mit Paragraph 7.3.3 informiert oder sein Vorkaufsrecht nur im Hinblick auf Teil der zum Verkauf stehenden Anteile ausübt, verfällt das Vorkaufsrecht ganz oder teilweise (wie gegeben).
- 7.3.5 Unbeschadet Paragraph 7.5 und vorbehaltlich Paragraph 7.3.6 steht es dem übertragenden Gesellschafter dann frei, die zum Verkauf stehenden Anteile zu übertragen, zum gleichen Preis und zu den gleichen Bestimmungen und Bedingungen, welche in der Vorkaufsmitteilung angegeben sind, während einer Frist von fünfundvierzig (45) Bankarbeitstagen nach dem Ablauf der Frist von fünfundvierzig (45) Bankarbeitstagen, welche in Paragraph 7.3.4 angegeben ist, an die Person, welche in der Mitteilung nach Paragraph 7.3.2.(a) angegeben ist.
- 7.3.6 Jeder der Mitarbeiter verpflichtet sich, vor jeder Übertragung von Anteilen an eine Person, welche nicht bereits ein Gesellschafter ist, dafür zu sorgen, dass eine solche Person sich zur Einhaltung der Bestimmungen einer jeden Gesellschaftervereinbarung, welche zwischen den Gesellschaftern abgeschlossen wurde, in Übereinstimmung mit den Zutrittsbedingungen einer solchen Gesellschaftervereinbarung, verpflichtet, sich den Bedingungen einer solchen Gesellschaftervereinbarung zu unterwerfen.
- 7.3.7 Falls die zum Verkauf stehenden Anteile nicht innerhalb der Frist und unter den Bedingungen gemäß Paragraph 7.3.5 übertragen werden, ist der übertragende Gesellschafter wieder den Bestimmungen des Paragraphen 7.3 unterworfen.
  - 7.4 Übertragung von Anteilen im Todesfall
  - 7.4.1 Im Todesfall der Gattin werden ihre Anteile automatisch und unverzüglich dem Eigentümer übertragen.
  - 7.4.2 Im Todesfall des Eigentümers werden seine Anteile automatisch und unverzüglich der Gattin übertragen.
- 7.4.3 Solange der Eigentümer mehr als dreiviertel (75%) der Anteile hält, werden, im Todesfall eines Mitarbeiters, dessen Anteile seiner Ehegattin oder (im alleinigen Ermessen dieses Mitarbeiters) seinen biologischen und/oder Adoptivnachkommen übertragen, in Übereinstimmung mit geltenden Rechtsvorschriften. Bei Nichtvorhandensein einer solchen Ehegattin oder biologischen und/oder Adoptivnachkommen werden diese Anteile automatisch und unverzüglich dem Eigentümer übertragen.
- 7.4.4 Solange der Eigentümer mindestens einen Anteil aber weniger als dreiviertel (75%) der Anteile hält, werden, im Todesfall eines Mitarbeiters, dessen Anteile in Übereinstimmung mit geltenden Erbrechtsvorschriften übertragen.
  - 7.5 "Bad Leaver"
  - 7.5.1 Ein Mitarbeiter wird als "Bad Leaver" angesehen und behandelt:
- (a) wenn ein solcher Mitarbeiter sich einer erheblichen Verletzung seiner Pflichten gemäß dieser Satzung schuldig gemacht hat und wenn eine solche Verletzung nicht innerhalb von fünfzehn (15) Bankarbeitstagen nach schriftlicher Mitteilung dieser erheblichen Verletzung durch einen anderen Gesellschafter an diesen Mitarbeiter behoben wurde; oder
- (b) wenn ein solcher Mitarbeiter, der ein Geschäftsführer, Angestellter oder Berater der Gesellschaft ist oder eine ähnliche Beziehung zur Gesellschaft hat, ohne Legitimen Grund kündigt oder diese Beziehung ohne Legitimen Grund beendet, oder wenn eine solche Beziehung aufgrund einer unverzüglichen Kündigung wegen grober Fahrlässigkeit oder vorsätzlichen Fehlverhaltens beendet wird, wobei zu berücksichtigen ist, dass, wenn ein Mitarbeiter auf der Basis von geltenden Rechtsvorschriften und aufgrund von Gründen, die außerhalb der vernünftigerweise diesem Mitarbeiter zuzu-



rechnenden Kontrolle liegen, gehalten ist, von einer solchen vertraglichen Beziehung zurückzutreten, ein solcher Rücktritt nicht darin resultiert, dass ein solcher Mitarbeiter als "Bad Leaver" qualifiziert wird,

ab dem Auftreten eines der in Paragraph 7.5.1 beschriebenen Ereignisse (der Bad Leaver Zeitpunkt).

7.5.2 In jedem Fall, in welchem ein Mitarbeiter als "Bad Leaver" qualifiziert wird, muss dieser "Bad Leaver" unverzüglich und ohne Gegenleistung alle Anteile aufgeben und dieselben an den Eigentümer übertragen und verliert alle Rechte, welche er als Gesellschafter besaß.

#### 7.6 Good Leaver

- 7.6.1 Ein Mitarbeiter wird als "Good Leaver" angesehen und behandelt, wenn ein solcher Mitarbeiter, der ein Geschäftsführer, Angestellter oder Berater der Gesellschaft ist oder eine ähnliche Beziehung zur Gesellschaft hat, in irgendeiner anderen Form als wie in Paragraph 7.5.1.(b) beschrieben, kündigt oder diese Beziehung in irgendeiner anderen Form als wie in Paragraph 7.5.1.(b) beschrieben beendet, oder dies mit einem Legitimen Grund tut, ab dem Auftreten eines der in Paragraph 7.6.1 beschriebenen Ereignisse (der Good Leaver Zeitpunkt).
- 7.6.2 In jedem Fall, in welchem ein Mitarbeiter als "Good Leaver" qualifiziert wird, muss dieser "Good Leaver" unverzüglich und im Gegenzug einer Gegenleistung, welche in einem Vertrag zwischen dem betroffenen Mitarbeiter und dem Eigentümer eventuell festgesetzt wurde, alle Anteile aufgeben und dieselben an den Eigentümer übertragen und verliert alle Rechte, welche er als Gesellschafter besaß.

#### 7.7 Mitverkaufsrecht

- 7.7.1 Vorbehaltlich der Paragraphen 7.1 und 7.3 und unbeschadet der Paragraphen 7.5 und 7.8, im Falle dass ein Gesellschafter oder eine Gruppe von Gesellschaftern, welche(r) (zusammen) mindestens fünfundsiebzig Prozent (75%) der Anteile hält/halten (der/die Mehrheitsgesellschafter) beabsichtigt/en, alle oder Teil ihrer Anteile an eine Drittpartei zu verkaufen, muss/müssen diese(r) Mehrheitsgesellschafter jeden Gesellschafter, welcher kein Mehrheitsgesellschafter (oder Teil der Gruppe von Mehrheitsgesellschaftern) (der/die Minderheitsgesellschafter) ist, schriftlich darüber informieren (die Mitverkaufsrechtmitteilung), welche Mitverkaufsrechtmitteilung folgende Informationen beinhalten muss:
  - (a) dass er/sie beabsichtigt/en, alle oder Teil ihrer Anteile an eine Drittpartei zu verkaufen;
- (b) den Namen der am Kauf der Anteile interessierten Person und jedwede andere einschlägige Information über diese Person (einschließlich ihres Endaktionärs oder ihrer beherrschenden Person, sofern vorhanden);
  - (c) den angebotenen Preis pro Anteil;
- (d) Entwürfe der Verkaufsunterlagen, welche die Bestimmungen und Bedingungen der Zahlung dieses Preises und alle anderen wesentlichen Bestimmungen und Bedingungen dieses Verkaufes regeln;
- (e) ein Angebot an alle Minderheitsgesellschafter, an diesem Kauf teilzunehmen, vorbehaltlich des gleichen Preises und dergleichen Bestimmungen und Bedingungen, welche dem/den Mehrheitsgesellschafter(n) angeboten wurden (das Mitverkaufsangebot); und
  - (f) den voraussichtlichen Zeitpunkt und den voraussichtlichen Ort des Abschlusses dieses Verkaufs.
- 7.7.2 Jeder Minderheitsgesellschafter hat das Recht, innerhalb einer Frist von fünfzehn (15) Bankarbeitstagen nach dem Zeitpunkt der Mitverkaufsrechtmitteilung (die Mitverkaufsfrist), den/die Mehrheitsgesellschafter schriftlich über die Annahme des Mitverkaufsangebotes zu informieren. Falls ein Minderheitsgesellschafter den/die Mehrheitsgesellschafter nicht innerhalb der Mitverkaufsfrist schriftlich über eine solche Annahme informiert, verfällt das Mitverkaufsangebot mit Hinsicht auf den einschlägigen Minderheitsgesellschafter.
- 7.7.3 Im Falle, dass die Gegenleistung, welche die am Kauf der Anteile interessierte Person anbietet, nicht, im Ganzen, aus Geldmitteln besteht, hat jeder der Minderheitsgesellschafter das Recht, indem er dies innerhalb der Mitverkaufsfrist schriftlich mitteilt, zu verlangen, dass der Angemessene Marktpreis der zum Verkauf stehenden Anteile bestimmt wird, in Übereinstimmung mit folgenden Bestimmungen:
- (a) jeder Minderheitsgesellschafter, der seine Anteile zu verkaufen beabsichtigt, und der verkaufende Gesellschafter ernennen innerhalb von zehn (10) Bankarbeitstagen nach dem Zeitpunkt der Mitteilung, welche in Übereinstimmung mit Paragraph 7.7.3 gegeben wurde, einen unabhängigen Gutachter, der den Angemessenen Marktpreis innerhalb einer Frist von dreißig (30) Tagen ab seiner Ernennung bestimmt; und
- (b) wenn der Angemessene Marktpreis bestimmt ist und innerhalb von fünfzehn (15) Bankarbeitstagen nach Mitteilung dieser Bestimmung hat jeder Minderheitsgesellschafter das Recht, das Mitverkaufsangebot anzunehmen, indem er den/ die Mehrheitsgesellschafter schriftlich darüber informiert.
- 7.7.4 Es gilt als verstanden und vereinbart, dass jegliche Kosten, welche in Verbindung hiermit entstehen, gleichermaßen von allen einschlägigen Parteien, d.h. jenen Parteien, welche den Gutachter in Übereinstimmung mit Paragraph 7.7.3.(a) ernannt haben, getragen werden.
- 7.7.5 Falls ein Minderheitsgesellschafter es unterlässt, die Mehrheitsgesellschafter in Übereinstimmung mit Paragraph 7.7.2 oder 7.7.3 (wie gegeben) zu informieren, so verfällt das Mitverkaufsrecht mit Hinblick auf den einschlägigen Gesellschafter.
- 7.7.6 Der Abschluss des Verkaufs der in der Mitverkaufsrechtmitteilung beschriebenen Anteile findet nicht statt und der/die Mehrheitsgesellschafter darf/dürfen keine(n) seiner/ihrer Anteile vor Ablauf der Mitverkaufsfrist verkaufen. Falls der/die Mehrheitsgesellschafter einer Drittpartei in Zuwiderhandlung dieses Paragraphen 7.7.6 Anteile verkauft/en, so hat



jeder Minderheitsgesellschafter das Recht, den/dem Mehrheitsgesellschafter(n) seine Anteile zu verkaufen, zum Preis und den Bestimmungen und Bedingungen, welche in der Mitverkaufsrechtmitteilung festgelegt sind.

### 7.8 Mitverkaufspflicht

- 7.8.1 Falls der Eigentümer beabsichtigt, einer Drittpartei mehr als fünfzig Prozent (50%) seiner Anteile zu verkaufen, hat der Eigentümer das Recht, nach eigenem Ermessen, jeden oder nur einige der anderen Gesellschafter (die Pflichtverkäufer) schriftlich darüber zu informieren (die Mitverkaufspflichtmitteilung), welche Mitverkaufspflichtmitteilung folgende Informationen beinhalten muss:
  - (a) dass er beabsichtigt, alle oder Teil seiner Anteile an eine Drittpartei zu verkaufen;
- (b) den Namen der am Kauf der Anteile interessierten Person und jedwede andere einschlägige Information über diese Person (einschließlich ihres Endaktionärs oder ihrer beherrschenden Person, sofern vorhanden);
  - (c) den angebotenen Preis pro Anteil;
- (d) Entwürfe der Verkaufsunterlagen, welche die Bestimmungen und Bedingungen der Zahlung dieses Preises und alle anderen wesentlichen Bestimmungen und Bedingungen dieses Verkaufes regeln;
- (e) die Bestimmungen und Bedingungen, welche dem Eigentümer angeboten wurden, und welche anschließend verbindlich sind für die Pflichtverkäufer; und
  - (f) den voraussichtlichen Zeitpunkt und den voraussichtlichen Ort des Abschlusses dieses Verkaufs.
  - 7.8.2 Sobald die Pflichtverkäufer die Mitverkaufspflichtmitteilung erhalten, verpflichten sie sich:
- (a) alle ihre Anteile an die Person, welche in der Mitverkaufspflichtmitteilung genannt ist, zum Preis, wie in der Mitverkaufspflichtmitteilung bestimmt, zu verkaufen;
  - (b) keine eventuellen Rechte, welche den Verkauf verhindern könnten, auszuüben;
- (c) sich dem Verkauf nicht entgegenzusetzen, außer der Pflichtverkauf zwingt sie, Aussagen, Gewährleistungen und Garantien in der Transaktion zu geben, welche über das bloße Eigentum der Anteile sowie das Recht, dieselben zu verkaufen, hinausgehen, unabhängig davon, ob der Eigentümer sich einverstanden erklärt hat, zusätzliche Aussagen, Gewährleistungen und Garantien zu akzeptieren.
- 7.8.3 Der Abschluss des Verkaufs der in der Mitverkaufspflichtmitteilung beschriebenen Anteile findet nicht statt und der Eigentümer darf keine seiner Anteile vor Ablauf einer Frist von fünfzehn (15) Bankarbeitstagen nach dem Tag des Erhalts der Mitverkaufspflichtmitteilung durch die Pflichtverkäufer verkaufen. Falls der Eigentümer einer Drittpartei in Zuwiderhandlung gegen diesen Paragraphen 7.7.6 Anteile verkauft, so hat jeder Pflichtverkäufer das Recht, dem Eigentümer seine Anteile zu verkaufen, zum Preis und den Bestimmungen und Bedingungen, welche in der Mitverkaufspflichtmitteilung festgelegt sind.

### 7.9 Alleingesellschafter

Hat die Gesellschaft nur einen Alleingesellschafter, so sind die Anteile an Dritte frei übertragbar.

7.10 Wirksamkeit gegenüber der Gesellschaft

Eine Anteilsübertragung ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, wenn eine solche gemäß Artikel 1690 des luxemburgischen Bürgerlichen Gesetzbuches gegenüber der Gesellschaft angezeigt oder von dieser anerkannt wurde.

## 7.11 Gesellschafterregister

Am Sitz der Gesellschaft wird ein Gesellschafterregister geführt, welches auf Anfrage eines jeden Gesellschafters von demselben eingesehen werden kann.

### IV. Geschäftsführung

## 8. Geschäftsführung.

- 8.1 Bestellung und Abberufung von Geschäftsführern
- 8.1.1 Vorbehaltlich der Bestimmungen dieses Paragraphen 8 bestellen die Gesellschafter einen oder mehrere Geschäftsführer für die von ihnen zu bestimmende Dauer. Die Gesellschafter können Gesellschafter oder Nichtgesellschafter sein.
- 8.1.2 Solange der Eigentümer mehr als dreiviertel (75%) der Anteile hält, hat die Gesellschaft einen (1) Geschäftsführer, welcher von den Gesellschaftern auf Basis einer durch den Eigentümer vorgeschlagenen Liste bestellt wird.
- 8.1.3 Solange der Eigentümer mehr als dreiviertel (75%) der Anteile hält, kann der Geschäftsführer, welcher in Übereinstimmung mit Paragraph 8.1.2 bestellt wurde, nur mit wichtigem Grund (cause légitime) durch Gesellschafter, welche mindestens dreiviertel (75%) der Anteile darstellen, abberufen werden.
- 8.1.4 Solange der Eigentümer mindestens einen Anteil aber weniger als dreiviertel (75%) der Anteile hält, hat die Gesellschaft einen (1) bis zwei (2) Geschäftsführer, wovon ein (1) Geschäftsführer von den Gesellschaftern auf Basis einer durch den Eigentümer vorgeschlagenen Liste bestellt wird und bis zu einem (1) Geschäftsführer, welche von den Gesellschaftern auf Basis einer durch die Mitarbeiter vorgeschlagenen Liste bestellt werden, vorbehaltlich der Zustimmung des Eigentümers.



- 8.1.5 Solange der Eigentümer mindestens einen Anteil aber weniger als dreiviertel (75%) der Anteile hält, können die Geschäftsführer, welche in Übereinstimmung mit Paragraph 8.1.4 bestellt wurden, nur mit wichtigem Grund (cause légitime) durch Gesellschafter, welche die Gesamtheit (100%) der Anteile darstellen, abberufen werden.
  - 8.2 Haftung der Geschäftsführer

Die Geschäftsführer sind aufgrund ihres Amtes nicht persönlich haftbar für Verbindlichkeiten, die sie im Namen der Gesellschaft wirksam eingegangen sind, vorausgesetzt, dass solche Verbindlichkeiten in Übereinstimmung mit den Bestimmungen der Satzung sowie den gesetzlichen Vorschriften stehen.

8.3 Spezial- und Generalvollmachten

Dem oder den Gesellschaftern (gemäß den Bestimmungen dieses Paragraphen 8) steht es frei, vermittelst Spezial- oder Generalvollmachten einen von ihnen, einen Gesellschafter oder einen Dritten mit den Geschäften der Gesellschaft oder verschiedenen Befugnissen zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

8.4 Vorbehaltene Geschäftsführerangelegenheiten

Solange der Eigentümer mindestens einen Anteil aber weniger als dreiviertel (75%) der Anteile hält, benötigen Beschlüsse betreffend die folgenden Angelegenheiten die einstimmige (100%) Zustimmung aller Geschäftsführer:

- (a) der Abschluss durch die Gesellschaft eines Vertrages, einer Vereinbarung, oder einer anderen Abmachung, ob belastend oder nicht, oder die Einzahlung durch die Gesellschaft einer Kapitalanlage;
  - (b) die Gewährung einer Garantie in Bezug auf die Haftung einer Drittpartei oder anderweitig;
- (c) die Gründung, der Eintritt in, die Einstellung oder der Rücktritt von einer Tochtergesellschaft, einer Partnerschaft oder eines Joint Ventures oder jeder anderen, ähnlichen, Beziehung der Gesellschaft alleine oder mit anderen natürlichen oder juristischen Person oder einer anderen Stelle, einschließlich öffentlicher Stellen;
- (d) die Einleitung, Beendigung oder Abwicklung eines Gerichts- oder Schiedsverfahrens, außer Maßnahmen zur Eintreibung von Schulden im normalen Geschäftsverlauf oder Anträge auf einstweilige Verfügung oder andere dringende Anträge in Umständen, in welchen es nicht praktikabel ist, die vorherige einstimmige Zustimmung aller Geschäftsführer der Gesellschaft einzuholen;
- (e) jede Festlegung oder Änderung der Bestimmungen eines Pensionsplanes oder einer Lebensversicherung zu Gunsten eines Geschäftsführers, eines Vertreters, eines Arbeitnehmers oder anderer Beschäftigter der Gesellschaft;
  - (f) politische oder andere Spenden oder Geschenke;
  - (g) die Einstellung oder Kündigung von Arbeitnehmern, Vertretern oder anderen Beschäftigten der Gesellschaft; und
- (h) die Aufstellung des Inventars der Aktiva und Passiva der Gesellschaft sowie Anlagen zu denselben; der Bilanz der Gesellschaft; sowie der Gewinn- und Verlustrechnung, welche nach geltendem Recht erstellt werden müssen.

### V. Gesellschafter - Generalversammlung

### 9. Gesellschafter.

- 9.1 Funktionsweise
- 9.1.1 Die Bestimmungen des Gesetzes bestimmen die Funktionsweise des Generalversammlung der Gesellschafter und die Gesellschafter sind denselben unterworfen.
  - 9.1.2 Jeder Gesellschafter hat soviel Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt.
  - 9.2 Vorbehaltene Gesellschafterangelegenheiten

Solange der Eigentümer mindestens einen Anteil aber weniger als dreiviertel (75%) der Anteile hält, benötigen Beschlüsse betreffend die folgenden Angelegenheiten die einstimmige (100%) Zustimmung aller Gesellschafter:

- (i) die Bestellung eines Geschäftsführers, eines Abschlussprüfers (commissaire aux comptes) oder eines externen Wirtschaftsprüfers (réviseur d'entreprises agréé);
- (j) die Zuordnung der Bilanz der Jahres- oder Zwischengewinne, einschließlich (aber nicht beschränkt auf) jeglicher Zahlung einer Dividende oder sonstiger Ausschüttungen, einschließlich (aber nicht beschränkt auf) durch gesetzliche oder vertragliche Vergütung, durch Übertragung auf ein nichtgesetzliches Rücklagenkonto, und durch Gewinnvortrag, nach Zuordnung des gesetzlich vorgeschriebenen Prozentsatzes auf das gesetzliche Rücklagenkonto;
- (k) die Änderung der Satzung, sowie jede Geschäftstätigkeit und jede Transaktion, welche bei einer vernünftigen Betrachtungsweise eine Änderung der Satzung mit sich zieht oder voraussetzt;
- (I) die Durchführung durch die Gesellschaft jeder Form einer Finanz- oder Kapitalrestrukturierung, einschließlich der Erhöhung, Herabsetzung, Rückzahlung, Kauf, Untergliederung, Einziehung, Umwidmung, Konsolidierung oder sonstiger Veränderung des Gesellschaftskapitals oder der Änderung oder Abwandlung der an ausgegebene oder nicht ausgegebene Anteile geknüpfter Rechte;
- (m) jede Erstellung, Zuteilung oder Ausgabe von Wertpapieren, welche in Anteile oder andere Wertpapiere umwandelbar sind oder nicht und/oder versehen sind oder nicht mit Bezugsrechten für Anteile oder andere Wertpapiere;
- (n) der Abschluss eines Vertrages, eines Dokumentes oder einer anderen Vereinbarung (mündlich oder in Schriftform), welche(r) das Unternehmen und/oder die Geschäftsführung und/oder die Geschäftstätigkeiten der Gesellschaft einschränken würde(n);



- (o) die Aufnahme neuer Investoren in die Gesellschaft in einer anderen als der in dieser Satzung vorgesehenen Weise;
- (p) die Auflösung der Gesellschaft;
- (q) die Genehmigung eines Vergleichs (scheme of arrangement oder anderweitig) mit Gläubigern oder einer anderen, freiwilligen oder unfreiwilligen, Eröffnung eines Liquidationsverfahren der Gesellschaft oder der Ernennung eines Verwalters oder Liquidators oder der Aufforderung an jegliche Person, einen Verwalter oder einen Liquidator mit Hinsicht auf die Gesellschaft zu ernennen; und
- (r) die Genehmigung einer allgemeinen Vereinbarung mit Gläubigern, um den Konkurs der Gesellschaft zu vermeiden (concordat préventif de faillite), einer Unterwerfung der Gesellschaft an eine kontrollierte Geschäftsführung (gestion contrôlée), eines Zahlungsaufschubs (sursis de paiement), eines gerichtlichen Insolvenzverfahrens (liquidation judiciaire) oder einer Bankrotterklärung mit Hinsicht auf die Gesellschaft.

# VI. Geschäftsjahr - Gewinnausschüttung - Auflösung - Liquidation

### 10. Geschäftsjahr - Gewinnausschüttung.

- 10.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1.) Januar und endet am einunddreißigsten (31.) Dezember.
- 10.2 Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und der oder die Geschäftsführer erstell(t/en) den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst der Gewinn- und Verlustrechnung.
- 10.3 Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinnund Verlustrechnung nehmen.
- 10.4 Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Fünf Prozent (5%) dieses Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung (gemäß den Bestimmungen der Satzung).
  - 11. Auflösung. Die Gesellschaft kann durch den Beschluss der Gesellschafter gemäß Paragraph 9.2.(p) aufgelöst werden.
- **12. Liquidation.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschaft gemäß Paragraph 9.2.(q) ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

### VII. Wettbewerbsverbot

13. Wettbewerbsverbot. Es ist den Gesellschaftern untersagt, sich direkt oder indirekt, in irgendeiner Form, im Großherzogtum Luxemburg an einem Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gegenstand zu beteiligen oder dasselbe zu begünstigen oder zu beeinflussen. Es ist ihnen auch untersagt, selbst im Großherzogtum Luxemburg gleiche Aktivitäten auszuüben. Diese Untersagungen binden einen Gesellschafter noch fünf (5) Jahre nach seinem Austritt aus der Gesellschaft.

# VIII. Generelle Bestimmung

**14. Gesetzliche Bestimmungen.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Gesellschaften mit beschränkter Haftung.

Diese notarielle Urkunde ist in Esch/Alzette am vorgenannten, Datum aufgenommen worden.

Nachdem der Notar diese Urkunde laut vorlas, wurde sie von ihm und den erschienenen Parteien unterschrieben. Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 février 2014. Relation: EAC/2014/2290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

## POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014072376/403.

(140084933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

### Prime Radiant S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 187.125.

L'an deux mille quatorze.

Le seize mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), absent, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

# A COMPARU

La société à responsabilité limitée Cipango S.à.r.l, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,



constituée suivant acte reçu par le prédit notaire Jean SECKLER, en remplacement du notaire Henri BECK, en date du 16 mai 2014, en voie de formalisation.

La société comparante est ici représentée par Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à Echternach, 9, Rabatt, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées,

lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire de la société comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Art. 1** er . Il est formée une société à responsabilité limitée (ci-après dénommée la "Société") régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

La Société est initialement composée d'un associé unique, propriétaire de l'intégralité des parts sociales. Elle peut, à toute époque, être composée de plusieurs associés en cas notamment, de cession ou de transmission desdites parts ou de la création de parts nouvelles.

- Art. 2. La Société prend la dénomination sociale de Prime Radiant S.à.r.l..
- **Art. 3.** La société a pour objet la conception, la réalisation et la commercialisation de logiciels et programmes, cette énumération est exemplative et non limitative.

La société peut également développer, acquérir, céder et exploiter des marques, brevets et tous autres droits similaires ou équivalents, à Luxembourg et à l'étranger.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat, et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute société luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra faire toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social.

- **Art. 4.** La Société est composée pour une durée illimitée et peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.
- **Art. 5.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Il pourra faire l'objet d'un transfert en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg sur simple décision de la gérance.

La gérance peut également établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à treize-mille Euros (EUR 13.000,-), représenté par treize mille (13.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra être modifié à tout moment moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, le cas échéant.
- **Art. 8.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social et une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** En cas d'associé unique, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être librement cessibles qu'entre associés.

Dans cette hypothèse, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

- **Art. 10.** L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tous autres événements similaires de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la société.
- **Art. 11.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés, révocables à tout moment et sans motif par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les cas. L'associé unique ou l'assemblée générale, selon les cas, fixe leur pouvoir, leur nombre et la durée de leur mandat.
- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.



- Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Le cas échéant, les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations leur seront annexées.
  - Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 15.** Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.
  - Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause ou à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui en fixera les pouvoirs et les émoluments.
- **Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

### Souscription et libération du capital social

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les treize mille (13.000) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société à responsabilité limitée CIPANGO S.à r.l., préqualifiée, et ont été entièrement libérées par le prédit souscripteur moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de treize mille Euros (EUR 13.000,-) se trouve d'ores et déjà à la libre disposition de la société, ainsi que cela a été justifié au notaire par l'attestation bancaire, qui le constate expressément.

### Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2014.

### Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2.- Deux catégories de gérants sont nommées pour une durée indéterminée, à savoir:

Gérant de Catégorie A:

Monsieur Samir OMAR, gérant de société, né à Caen (France) le 24 mai 1975, demeurant à 15 C, Almorah Road, N13ER Londres, Royaume-Uni.

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Jean-Marc FABER, expert-comptable, né à Luxembourg, le 7 avril 1966, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- Monsieur Christophe MOUTON, expert-comptable, né à Saint-Mard (Belgique), le 20 novembre 1971, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 3.- La société ne sera valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions qu'en cas de signature conjointe du gérant de la catégorie A et d'un des deux gérants de la catégorie B, étant précisé que la signature d'un seul gérant suffit pour tout engagement dont le montant n'excède pas mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la société comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, Jean SECKLER.

Enregistré à Echternach, le 20 mai 2014. Relation: ECH/2014/952. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): D. SPELLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.



Echternach, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072440/118.

(140084444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

### Occidental Ampersand Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.034.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, de M. Enrique RUIZ, gérants B, et de M. Jesus PEREZ RODRIGUEZ, gérant A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour OCCIDENTAL AMPERSAND HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014070889/13.

(140083267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

### Occidental Royal Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.035.

Veuillez prendre note que l'adresse professionnelle de Mme Valérie PECHON, de M. Enrique RUIZ, gérants B, et de M. Jesus PEREZ RODRIGUEZ, gérant A, se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour OCCIDENTAL ROYAL HOLDING

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014070890/13.

(140083295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2014.

## Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 156.104.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Léonie Grethen.

Référence de publication: 2014071200/10.

(140083446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

### Credit Suisse Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 72.925.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

CREDIT SUISSE FUND MANAGEMENT S.A.

Jacqueline Siebenaller / Fernand Schaus

Director / Director

Référence de publication: 2014071262/13.

(140084160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mai 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck